

## CONVENTION D'ACHAT EN GROUPE

Cette présente convention d'achat en groupe représente un engagement entre les membres du groupe et le/la représentant(e) autorisé(e). La Fondation Moisson Beauce n'est pas liée par ces termes.

### 1. ENDOSSEMENT D'UNE PERSONNE

Si le billet gagnant est endossé par une personne en son nom personnel et qu'il y a absence d'une convention d'achat en groupe, La Fondation Moisson Beauce paiera le lot par chèque émis au nom de la personne indiquée sur le talon du billet.

### 2. ENDOSSEMENT DE GROUPE

a) Si le billet gagnant est endossé par une personne avec la mention « **en groupe** » à côté de son nom (ex. : Marc Tremblay « en groupe »), La Fondation Moisson Beauce, sur présentation de l'original de la présente convention, paiera par chèque, à chacun des membres du groupe la portion du lot qui lui est due, selon les proportions stipulées à la présente convention.

b) Si le billet gagnant est endossé par tous les membres d'un groupe, La Fondation Moisson Beauce paiera par chèque, à chacun des membres du groupe, la portion du lot qui lui est due, tel qu'indiqué sur le talon du billet.

### PAIEMENT ou TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

La Fondation Moisson Beauce effectuera le transfert de propriété ou le paiement du prix selon ce qui est inscrit sur la présente convention d'achat en groupe.

\*Seul un individu âgé de 18 ans et plus et résident au Québec peut réclamer le prix du tirage.

Nous autorisons \_\_\_\_\_ à acheter le ou les billet(s) en notre nom et à endosser le ou les billet(s).

\_\_\_\_\_  
Signature du/de la représentant(e) autorisé(e) attestant son acceptation des responsabilités ci-dessus

\_\_\_\_\_  
Date

Nous soussignés, déclarons par la présente que nous sommes les propriétaires conjoints, dans les proportions inscrites en regard de nos noms respectifs, du ou des billet(s) acheté(s) pour le tirage de la **Maison Moisson Beauce 2025** portant le ou les numéro(s) désigné(s) ci-dessous. Si un billet est gagnant, nous nous engageons à partager la propriété ou la somme de **250 000 \$** selon les proportions stipulées à la présente convention.

Représentant(e) autorisé(e) \_\_\_\_\_

Numéro(s) du ou des billet(s) \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Nombre de personnes dans le groupe \_\_\_\_\_

Si le ou la représentant(e) fait partie du groupe, il est important que son nom soit listé ci-dessous.

Nom	Téléphone	Signature	Part
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Grand total \_\_\_\_\_ \$

**TIRAGE : Jeudi le 10 avril 2025 à 18 h 30 au 16899, 23<sup>e</sup> Avenue, Saint-Georges, QC G5Z 2N3**

Numéro de licence RACJ : L-00681